

A SAVOIR

Durée : 1 jour

Pédagogie et support : Animation par un Expert-comptable - Commissaire aux comptes, spécialiste des normes internationales, concepteur du séminaire. Distribution d'un support de formation (classeur + CD-Rom)

Public concerné : Experts-comptables, commissaires aux comptes, Responsables comptables et financiers, Responsables opérationnels (ingénieurs, cadres techniques ou commerciaux, juristes et conseils d'entreprises), Responsables non financiers, Comptables d'entreprise ou de cabinets, Comptables uniques de PME se devant de connaître l'évolution des textes comptables.

Pré requis : avoir suivi le séminaire « Connaître les principes de base des IFRS »

INTERET DU SEMINAIRE

L'application depuis le 1^{er} janvier 2005 des normes comptables internationales nécessite une connaissance approfondie du contenu du référentiel IAS/IFRS, qu'il s'agisse de normes de présentation, d'évaluation ou de consolidation. L'intérêt du séminaire est de présenter une approche pratique en trois étapes : diagnostic, divergences, mise en place.

OBJECTIFS

- Connaître les principales normes IAS/IFRS et les grandes divergences avec le référentiel comptable français
- Savoir effectuer un diagnostic des différences pour une entreprise
- Connaître les grandes étapes d'un plan de passage aux IAS/IFRS

PROGRAMME**INFORMATIONS PRATIQUES**

Type d'action de formation continue : Acquisition et perfectionnement des connaissances

Lieu : en inter (Nice, Sophia-Antipolis, Lyon, Paris) ou en intra (en vos locaux)

Date : sur demande

Contact : E.A.I. - Service formation
147, Bd Napoléon III, 06200 NICE
Tél. : 04 93 72 03 02
Mail : formation@experts-eai.com
Site web : www.experts-eai.com

- Les principaux impacts sur l'organisation et les systèmes d'information
- Le projet de conversion et la conduite du changement
- Les normes de présentation de l'information financière (IAS 1, 7, 8, 10, 14, 24, 33, 34)
- Le périmètre de reporting (IAS 27, 28, 31, IFRS 3, 5)
- L'évaluation des actifs et des passifs non financiers (IAS 2, 16, 36, 38, 40, 17, 19, 23, 37)
- L'évaluation des actifs et passifs financiers (IAS 32-39, IFRS 2, 7)
- L'évaluation du résultat et des variations de cours (IAS 11, 12, 18, 20, 21, 29)